



Organisme intercantonal de certification
Interkantonale Zertifizierungsstelle
Organismo intercantonale di certificazione

CERTIFICAT



L'Organisme intercantonal de certification - OIC, sur la base des résultats de la vérification de la conformité, atteste que les exigences fixées dans

la directive générale de la marque de garantie Genève Région - Terre Avenir ® ainsi que l'ensemble des directives d'application;

sont respectées par:

Plantes et Fleurs SA
p.a. Chemin Vert 10
1234 Vessy

Ce certificat est délivré pour la production suivante :

Commerce

Ce certificat est valable jusqu'au 31 décembre 2026

No enregistrement OIC-GRTA-T-0324-71599

Lausanne, le 01 janvier 2024

Organisme Intercantonal de Certification OIC

David Aeschlimann
Président

Robin Zambaz
Directeur

Ce certificat est valable jusqu'à l'émission d'un nouveau certificat et sous réserve d'un retrait de certification. Toute modification ou utilisation abusive est prohibée.